

# Les infrastructures pour le covoiturage



# Les infrastructures pour le covoitage



## Les aires de covoitage

- Moyen d'encadrer la pratique et d'éviter le stationnement dangereux
- Moyen d'assurer la promotion du covoitage en l'installant dans le paysage visuel des automobilistes



## Les réseaux d'autostop organisé

- Plus de 5 000 points d'autostop en service en France
- Offre particulièrement adaptée aux zones rurales où les transports en commun ne suffisent pas pour répondre à l'ensemble des besoins de mobilité

## Les lignes de covoitage

- Hybridation de deux types de services de déplacement : l'auto-stop et les lignes de transport en commun



## Les voies réservées au covoitage

- Consistant à réserver, à des heures définies de la journée, une voie de circulation existante aux véhicules transportant un nombre minimal d'occupants

# Les infrastructures pour le covoitage



Avec la participation de

**Thomas VINOT**

Syndicat des Mobilités des Territoires  
de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise

**Camille CABROL**

Communauté de communes Saint-Flour Communauté

**Mathilde CAUSIN**

Communauté de communes du Massif du Sancy  
et **Loan MOMBOISSE**  
Halt-Ô-Stop

Animation

**Pierre ULLERN**

DREAL

# Ressources



Retour sur la journée nationale des gestionnaires de voies réservées au covoiturage - 2024



Les voies réservées au covoiturage en France : un état des lieux du Cerema - 2021

Cerema

Projets de gestion dynamique du trafic

Voies réservées au covoiturage et à d'autres catégories de véhicules exploitées de manière dynamique

Présentation de la mesure

Problématiques à traiter - enjeux

Le développement d'infrastructures et l'amélioration des réseaux fait par les grandes agglomérations sont liées à la croissance de la demande de mobilité. Pourtant cet appauvrissement de l'utilisation des lampons en communs et en augmentation de nombre d'accidents dans les véhicules. Il faut également répondre aux besoins en qualité de l'environnement et aux préoccupations pour la sécurité des usagers.

Cette étude porte sur les voies réservées au covoiturage et à d'autres catégories de véhicules (CV2+) aménagées sur une voirie de circulation estivale dans les zones urbaines et périurbaines des grandes agglomérations. Elles doivent être utilisées pour attirer les personnes à certaines modalités partagées ou aux modalités propres.

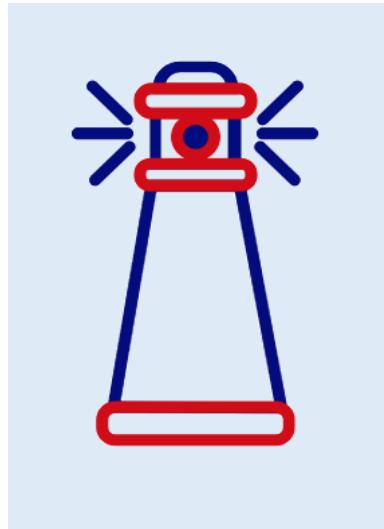
Notion théorique d'illustration

Fiche n° 09 - Janvier 2021

Collection | Références

Cerema. Voies réservées au covoiturage et à d'autres catégories de véhicules exploitées de manière dynamique : Projets de gestion dynamique du trafic - 2021

# Ressources



Observatoire national  
du covoitage  
quotidien



Base nationale des  
lieux de covoitage



Rejoignez la  
communauté nationale  
« Covoitage » sur  
Expertises-Territoires